

## SEANCE DU JEUDI 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Cabrerets, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Laure LE FOURN, Maire.

Etaient présents : Le Fourn Marie-Laure, Mousset Paul, Bacher Gabrielle, Doumarés Patrick, Vincent Magot, Bessac Alain, , Auber Lionel.

Van Der Knaap Will présent à partir de 20h30.

Absentes excusées : Vergnes Sophie (pouvoir à Paul Mousset), Agnès Delpech (pouvoir à Marie-Laure Le Fourn)

Madame Gabrielle Bacher est élue secrétaire.

Monsieur le premier adjoint donne lecture du compte-rendu de la réunion du 12 mai 2022 qui n'appelle aucune observation.

\*\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR :

- Pech Merle : Tarif visite spéciale « spéléologie ».
- Présentation et validation du devis concernant les travaux de sécurisation du château du diable.
- Décision modificative budgétaire (section investissement).
- Proposition d'arrêté du Maire : Interdiction de stationner place du communal 2 jours par semaine en juillet et août.
- Présentation et validation du devis pour l'entretien des toitures bâtiment mairie et ses annexes.
- Aliénation d'une partie du chemin rural dit de Mortayrol.
- Questions diverses.
  - Recensement de la population
  - « Devenir » de l'abri cabane sur l'aire de stationnement en herbe
  - Validation affiche « 29.000 d'Art » Cabrerets-Pech Merle

\*\*\*\*\*

### PECH MERLE : TARIF VISITE SPECIALE « SPELEOLOGIE »

Mme le Maire donne lecture d'un exposé rédigé par M. Guilhem Cledel, Directeur :

Lors de l'année 2022, la DRAC Occitanie a autorisé des visites spéciales à l'occasion du centenaire de la découverte des peintures de Pech Merle.

Pour le mois de la découverte, ces visites seront dédiées à de la spéléologie au sein du boyau des découvreurs. A l'aide du devis d'accompagnement, il vous est proposé de statuer sur un tarif spécial.

Lors du mois de septembre 2022, durant les 4 samedis, des visites spéléologie encadrées par un Guide Brevet d'Etat, permettra d'encadrer par groupe de 5 personnes, une visite de 1h dans le boyau des découvreurs sous le format VIP d'une visite Spéléo.

Les visiteurs seront sélectionnés selon leur motivation et devront fournir un certificat médical.

La visite durera 2 h, avec une visite aux lanternes dès la sortie du boyau afin de plonger les visiteurs dans une expérience unique depuis un siècle et unique pour le siècle à venir. ils découvriront alors la salle des peintures à la lanterne et se replongeront dans la peau des découvreurs du Pech Merle.

5 personnes par visite seront encadrées par le guide spéléo et un guide de Pech Merle.

La prestation proposée par KALAPCA est d'un montant de 1500 € pour l'ensemble des 4 sorties encadrées, soit 375 € / sortie, matériel compris (casque, combinaison, gants).

Le cout pour une personne (hors guide de Pech Merle) s'élève donc à 75 €.  
A noter, que c'est une expérience unique au monde qu'il est proposé de faire vivre aux visiteurs.  
Seulement 20 personnes auront la chance de vivre cela. (4 sorties de 5 visiteurs).  
Le directeur propose un tarif allant de 150 € à 250 € par personne.  
Mme le Maire demande à l'assemblée de s'exprimer sur cette proposition.

Après avoir ouïe l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime,  
- fixe le tarif de la visite spéciale « spéléologie » à 150 € par participant.

### **PRESENTATION ET VALIDATION DU DEVIS CONCERNANT LES TRAVAUX DE SECURISATION DU CHATEAU DU DIABLE**

Madame le Maire présente le devis reçu de la Société RTS, dont le siège social est à Fontanes (46) concernant la réalisation de travaux de sécurisation du château du diable.

Ce devis comporte 3 phases de travaux :

**Phase 1** : Inspection de la paroi par drone, reconnaissance avec un ingénieur géotechnicien, rédaction d'un rapport géotechnique **5.702 € HT**

**Phase 2** : Dévégétalisation des abords (falaise, remparts), réalisation d'un constat d'huissier avant démarrage des travaux, sécurisation des accès **11.398 € HT**

**Phase 3** : Protection des remparts, sécurisation des accès, réalisation d'un lit de chaux sur le dessus des murs afin de stopper l'infiltration d'eau **6.958 € HT**

Après discussion, le Conseil municipal décide de valider la phase 2 « Dé-végétalisation des abords » pour un montant HT de 11.398 €.

### **COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE (SECTION INVESTISSEMENT)**

Mme le Maire rappelle qu'un programme intitulé « Sécurité routière » a été inscrit au budget primitif 2022 de la commune à hauteur de 10.000 €.

Le devis sollicité auprès de la société Signaux Girod pour la fourniture et la pose de six coussins berlinois + panneaux de signalisation routière s'élève à la somme TTC de 13.198,44 € TTC.

Afin de financer l'intégralité de ces travaux, Mme le Maire propose à l'assemblée de voter la décision modificative budgétaire suivante : Vote de crédits supplémentaires DM n° 3

#### **Compte dépenses**

##### **Section fonctionnement**

011-615231	Voirie	4.000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	4.000,00 €

##### **Section investissement**

Chapitre/Article/Opération		
21-2152-10051	Sécurité routière	4.000,00 €

#### **Compte recettes**

##### **Section investissement**

Chapitre/Article/Opération		
021-021-OPFI	Virement de la section de fonctionnement	4.000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, accepte la décision modificative budgétaire présentée ci-dessus.

## **PROPOSITION D'ARRETE DU MAIRE : INTERDICTION DE STATIONNER PLACE DU COMMUNAL 2** **JOURS PAR SEMAINE EN JUILLET ET AOUT**

Madame le Maire expose que dans le cadre des consultations et des réflexions autour du programme Village À-venir, il a été identifié un enjeu majeur autour de la place du communal et de ses usages.

Le constat d'une place envahie par les voitures est souvent revenu. Cela a pour effet d'empêcher les gens de profiter de ce lieu COMMUN qui a bénéficié d'une belle mise en valeur à travers le programme « Cœur de Village ».

L'opportunité du parking en herbe ouvert en période estivale et à proximité immédiate des commerces et restaurants, nous permet de proposer une expérimentation sur 2022 et de transformer cette place du communal en zone à priorité piétonne.

Une réunion d'informations avec les usagers immédiats de la place (riverains et commerçants) a eu lieu le 10 juin 2022.

Un certain nombre de remarques et de propositions ont été faites à cette occasion :

- crainte de la part de l'épicerie et du restaurant La Roue de perte de clients si pas de stationnement immédiat.
- volonté de zéro voiture si place piétonne.
- difficultés de gestion des contrevenants, comment différencier les voitures des riverains de celle des autres, etc...
- nécessité d'une signalétique pertinente pour l'accès aux parking P1 et P2
- sentiment de la part d'habitants extérieurs au centre bourg de privatisation de la place garantissant à quelques privilégiés un stationnement réservé devant leur domicile
- proposition de tester sur une période plus courte avec des manifestations sur la place

Au vu de ces remarques constructives, je vous propose d'expérimenter sur cette année 2022 :

- la place du communal piétonne le vendredi et le samedi du 14 juillet au 25 Aout.
- une place zéro voiture - exception faite des places pour personnes à mobilité réduite et d'un système de dépose minute pour les riverains.
- L'accès à la place se fera alors par la venelle.

Après discussion et suite à un vote à main levée, donnant le résultat suivant

Nombre de votants : 9                  Pour : 7                  Contre : 1                  Abstention : 1

Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à prendre l'arrêté municipal temporaire règlementant le stationnement des véhicules sur la place du communal, comme décrit ci-dessous, sous réserve de la la mise en place d'une signalétique pertinente et opérationnelle.

## **PRESENTATION ET VALIDATION DU DEVIS POUR L'ENTRETIEN DES TOITURES BATIMENT MAIRIE ET SES ANNEXES**

Mme le Maire donne la parole à Lionel Auber qui présente l'unique devis reçu pour la réalisation de travaux d'entretien des toitures du bâtiment mairie et ses annexes.

Le devis estimatif établi par l'entreprise BREIL de Brengues (46) comprend :

- |   |                |
|---|----------------|
| ○ Démoussage manuel des toitures bâtiment mairie + boutique d'art | 18 650,00 € HT |
| ○ Confection du faîtage   | 461,45         |
| ○ Fourniture et pose de gouttières +descentes + coudes en zinc    | 513,86         |

Soit un total HT de 19.625,31 (TTC : 23.550,37 €)

A la lecture du devis, il semblerait que la pose des gouttières ne soit comptée que sur un seul côté du bâtiment. Il sera donc demandé à l'entreprise Breil de revoir le devis en conséquence.

Après discussion, le Conseil municipal autorise Mme le Maire à valider le nouveau devis qui sera présenté.

### **ALIENATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DIT DE MORTAYROL**

Vu les délibérations prises lors des séances des 20 mai 2021 et 14 avril 2022 concernant l'aliénation d'une partie du chemin rural dit de Mortayrol,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 17 février 2022,

Vu l'avis favorable émis par le Commissaire enquêteur,

Vu le prix de vente fixé à deux mille cent euros,

Vu le courrier adressé aux propriétaires informant de la mise en demeure d'acquiescer les terrains attenants à leur propriété,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime,

- décide de procéder à l'aliénation d'une partie du chemin rural dit de Mortayrol, dont le prix de vente a été fixé à deux mille cent euros (2.100,00 €), au profit de la Société civile ROUSTELI,
- dit que les frais d'acte et de notaire seront pris en charge par la Société civile ROUSTELI,
- autorise le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- o **Recensement de la population** : Le recensement de la population de Cabrerets se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023. Le coordonnateur communal sera désigné par arrêté avant le 31 août. Un agent recenseur sera recruté.
- o **« Devenir » de l'abri cabane sur l'aire de stationnement en herbe** : Après discussion, il est décidé de conserver cet abri qui nécessite quelques travaux de remise en état et consolidation.
- o **Validation affiche « 29.000 d'Art » Cabrerets-Pech Merle** : Dans le cadre du centenaire de la découverte des peintures de la grotte du Pech Merle, il est donné un avis favorable à la réalisation et la pose au dos du Monument aux Morts d'une banderole « 29.000 ans d'Art »
- o **Point sur les écoles des Pechs du Vers, Tour de Faure, St Géry-Vers** : Suite aux trois derniers conseils d'école, Mme le Maire donne lecture d'un compte-rendu transmis par Agnès Delpech (déléguée aux écoles du territoire).
- o **Téléphonie, Fibre** : Alain Bessac fait un résumé des contacts qu'il a eu avec différents opérateurs de téléphonie. Il donne lecture d'un courrier reçu de M. Goulley Emmanuel, Responsable des relations territoriales auprès de la société Bouygues télécom informant notamment que la société a une obligation réglementaire d'allumer le site de Cabrerets en 4 G au plus tard au 31/12/2022.
- o **Recensement des ponts et des murs de plus de 2 mètres soutenant des voies communales** : Alain Bessac relève un mur critique dans la rue de Rochecourbe. Ce mur ne peut rentrer dans ce recensement car il est en surplomb d'une voie communale et non en soutien.

*L'ordre du jour étant épuisé*

*La séance est levée à 21h30mn.*